



Occupation du sol en 2012

Sur le site Natura 2000 « Vallée de la Charente en
amont d'Angoulême »

Août 2012

LPO France

SEPN



Préserver

Protéger

Eduquer



Occupation du sol en 2012

Sur le site Natura 2000 « Vallée de la Charente en
amont d'Angoulême »

Août 2012

LPO France

SEPN

Rédaction :

Justine COULOMBIER

Relecture :

Catherine MENARD

Photographie :

Prairies à Fontclaireau – Justine
COULOMBIER



Ligue pour la Protection des Oiseaux
Fonderies Royales
8-10 rue du Dr Pujos - BP 90263
17305 ROCHEFORT CEDEX
Tél 05 46 82 12 34 – Fax 05 46 83 95 86
www.lpo.fr



Méthodologie

La mise à jour de la cartographie d'occupation du sol a été réalisée à partir de :

- La base de données du registre parcellaire graphique (RPG) de 2010 (la base de données 2011 n'étant pas disponible à ce jour)
- Les orthophographies de la zone de 2007 (la BD Ortho 2011 n'étant pas disponible au moment de la mise à jour)

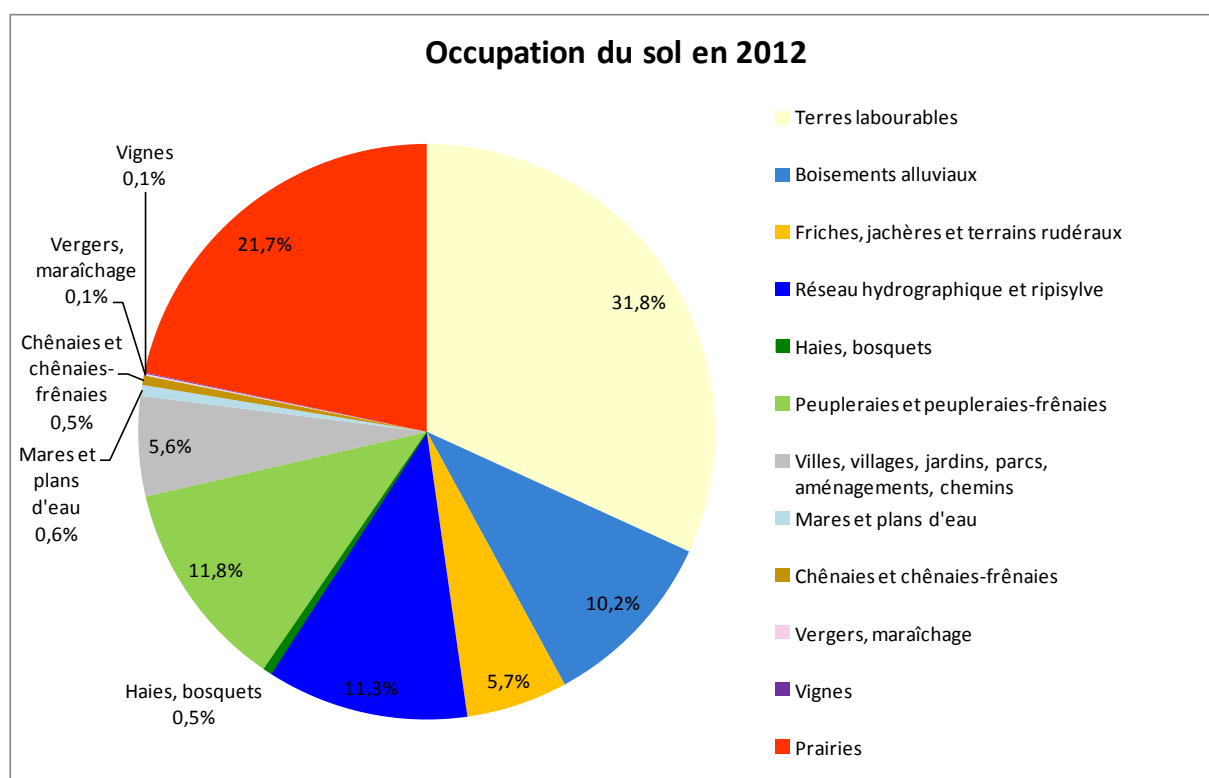
La méthode utilisée a été la suivante :

- Dessin de l'occupation du sol à partir des données du RPG (zones agricoles)
- Dessin de l'occupation du sol à partir de la carte d'occupation du sol de 2005
- Dessin de l'occupation du sol par photointerprétation de la BD Ortho 2007
- Edition de la carte à l'échelle 1/5000 et sortie de terrains ciblées afin de réaliser un recoupement avec la photo-interprétation et combler les lacunes
- Correction de la carte d'occupation du sol

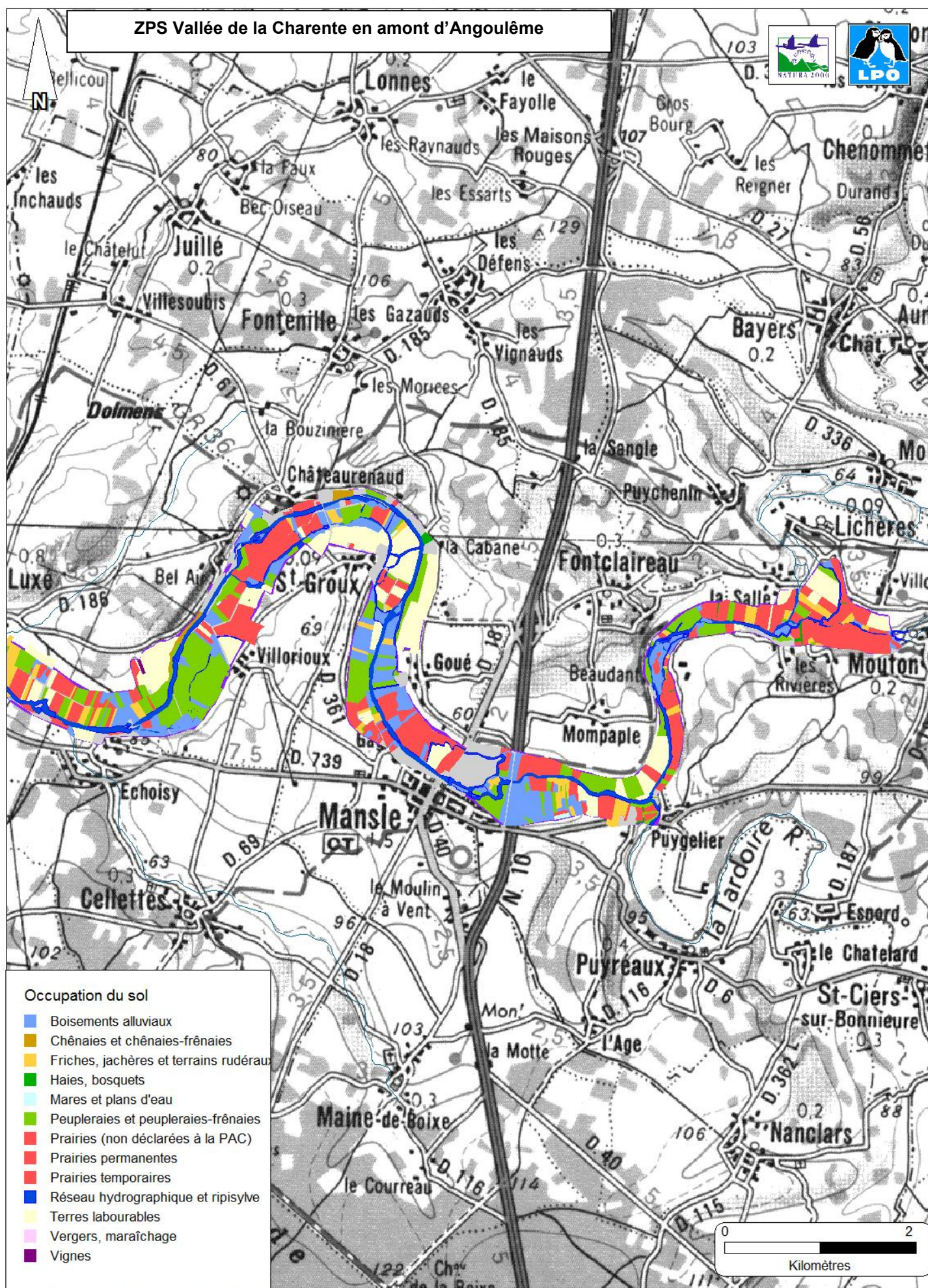
Résultats

Pour une superficie de 4027 hectares cartographiée, l'occupation du sol est la suivante :

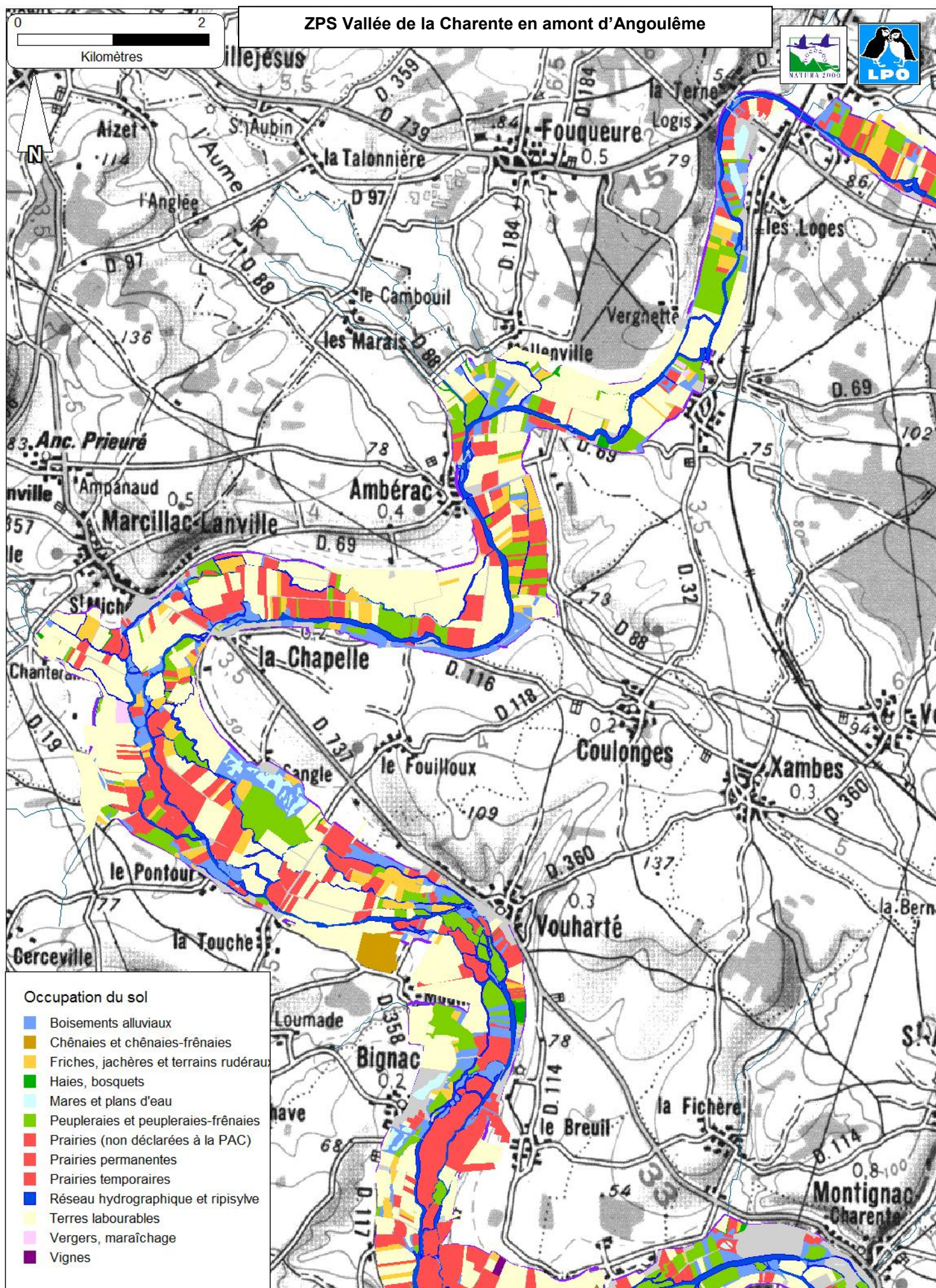
Occupation du sol	Surface (hectare)
Terres labourables	1281,9
Boisements alluviaux	412,1
Friches, jachères et terrains rudéraux	228,9
Réseau hydrographique et ripisylve	457,0
Haies, bosquets	19,1
Peupleraies et peupleraies-frênaies	475,8
Villes, villages, jardins, parcs, aménagements, chemins	225,7
Mares et plans d'eau	24,7
Chênaies et chênaies-frênaies	21,7
Vergers, maraîchage	3,9
Vignes	2,2
Prairies	873,9



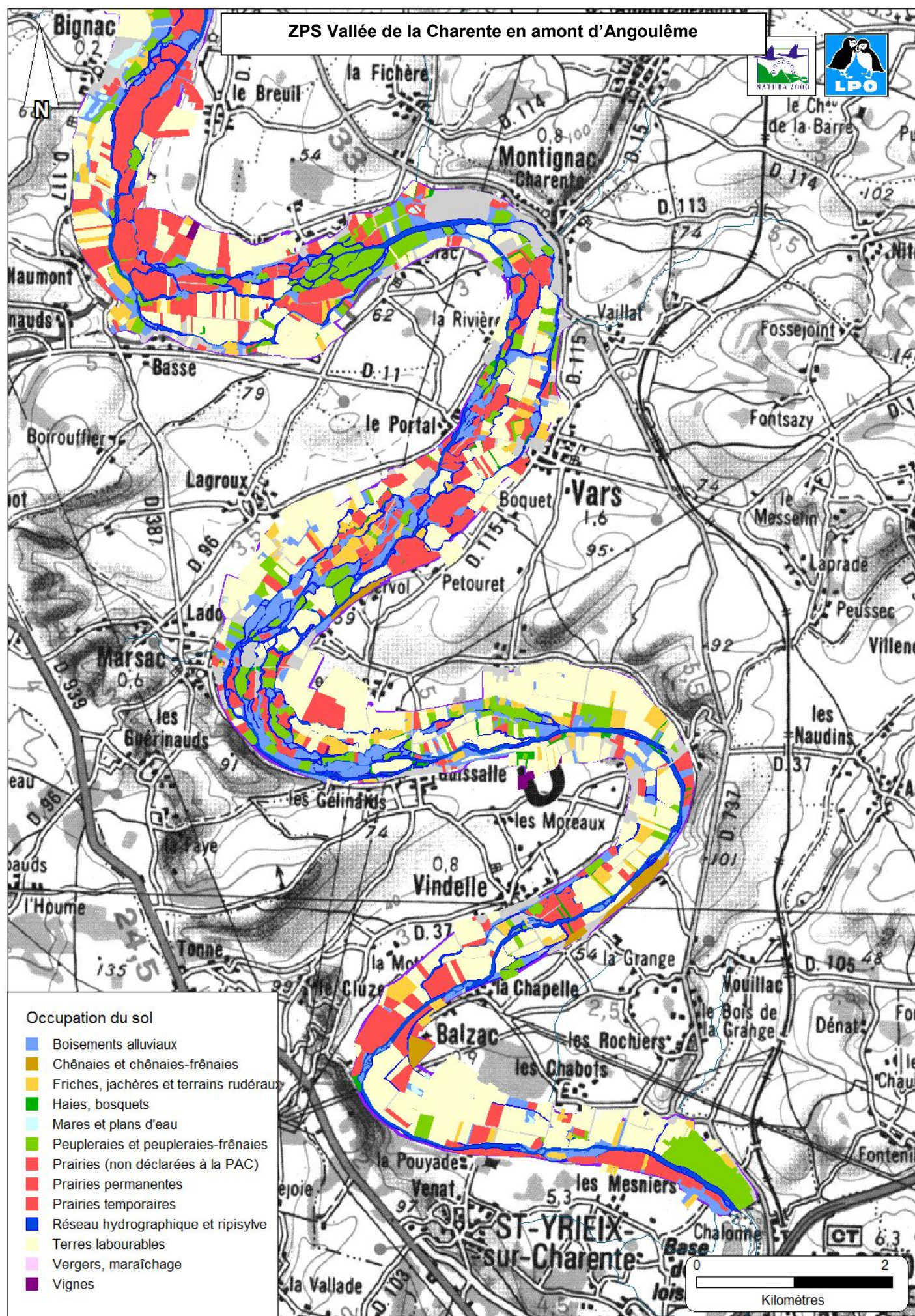
Occupation du sol en 2012 - zone 1



Occupation du sol en 2012 - zone 2



Occupation du sol en 2012 - zone 3



Comparaison de l'occupation du sol 2005/2012 :

Occupation du sol	Surface en 2005	Surface en 2012	2002	2005	2012	Tendance
Terres labourables	1349	1281,9	37%	32,6%	31,8%	↘
Prairies	933	873,9	25%	22,5%	21,7%	↘
Friches, jachères et terrains rudéraux	161	228,9	4%	3,9%	5,7%	↗
Peupleraies et peupleraies-frênaies	487	475,8	12%	11,8%	11,8%	→
Réseau hydrographique et ripisylve	446	457,0	9%	10,8%	11,3%	↗
Boisements alluviaux (bosquets, bois)	445	412,2	10%	10,7%	10,2%	↘
Villes, villages, jardins, parcs, aménagements, chemins	244	225,7	2%	5,9%	5,6%	↘
Mares et plans d'eau	25	24,7	1%	0,6%	0,6%	→
Chênaies et chênaies-frênaies	24	21,7	-	0,5%	0,5%	→
Haies, bosquets	13	19,1	-	0,3%	0,6%	↗
Vignes	0,3	2,2	-	0%	0,1%	↗
Vergers, maraîchage	0,2	3,9	-	0%	0,1%	↗
	4131 ha	4027 ha				

Remarques :

Il faut être vigilant dans l'interprétation de la comparaison avec les données de 2002. En effet, l'échelle de travail n'est pas la même (1/25000 en 2002, 1/5000 en 2005 et 2012) et le périmètre concerné n'est pas le même.

La différence de surface cartographiée entre 2005 et 2012 s'explique par le fait qu'au niveau de Luxé, une zone non incluse dans le site Natura 2000 avait été cartographiée en 2005.

Usage agricole : terres labourables, prairies

De façon générale, l'usage agricole se maintient avec une stabilité des surfaces cultivées et des surfaces en prairies. On peut observer un léger déclin des surfaces en prairies (parcelles cultivées ou parcelles en friches, notamment sur des îles peu accessibles) et en cultures (parcelles en jachères).

Friches, jachères et terrains rudéraux

La surface en friches agricoles, jachères ou friches rudérales est en augmentation. Cela peut être du à plusieurs choses, qui peuvent être corrélées :

- Abandon de parcelles difficilement exploitables du fait des conditions hydrauliques en vallée alluviale et des conditions d'accès aux parcelles (îles). Les agriculteurs se tournent vers des surfaces agricoles plus facilement mécanisables et exploitables ;
- La population agricole est vieillissante. Lors des départs à la retraite, dans le cas où il n'y a pas de repreneur, l'usage agricole peut alors être abandonné : en général, la parcelle se boise. Dans certains cas, le propriétaire, souhaitant tirer parti de sa parcelle, la plante en peupliers ;
- Les surfaces en jachères peuvent avoir augmenté et donc les surfaces cultivées par conséquent ;

Surfaces boisées

Les haies et bosquets n'ont pas été cartographiés avec la même précision que lors de la cartographie réalisée en 2005. Ainsi, en 2012, les bosquets ont été identifiés majoritairement comme des boisements alluviaux.

Enfin, même si cela ne se ressent pas au niveau des surfaces (transfert d'occupation du sol d'un poste à un autre), les surfaces boisées progressent, prenant le pas sur les milieux ouverts.

De nouvelles peupleraies ont vu le jour entre 2005 et 2012 sur des parcelles auparavant occupées par des prairies, le boisement alluvial colonise les parcelles en friches ou les anciennes peupleraies. Le fait que cette expansion des surfaces boisées n'apparaisse pas de façon évidente peut être dû à plusieurs choses :

- des zones de peupleraies récemment exploitées ont pu être cartographiées comme étant en friches. Ces parcelles seront très certainement replantées en peupliers
- certaines haies sont constituées de peupliers et ont été cartographiées en tant que haies

A noter que toutes les prairies ne sont pas déclarées à la PAC. Ainsi, près de 265 hectares de prairies ne font pas l'objet de subventions européennes.

Perspectives :

Il pourrait être intéressant de rencontrer les agriculteurs exploitants pour leur proposer une gestion environnementale de ces espaces (cf. cartes suivantes).

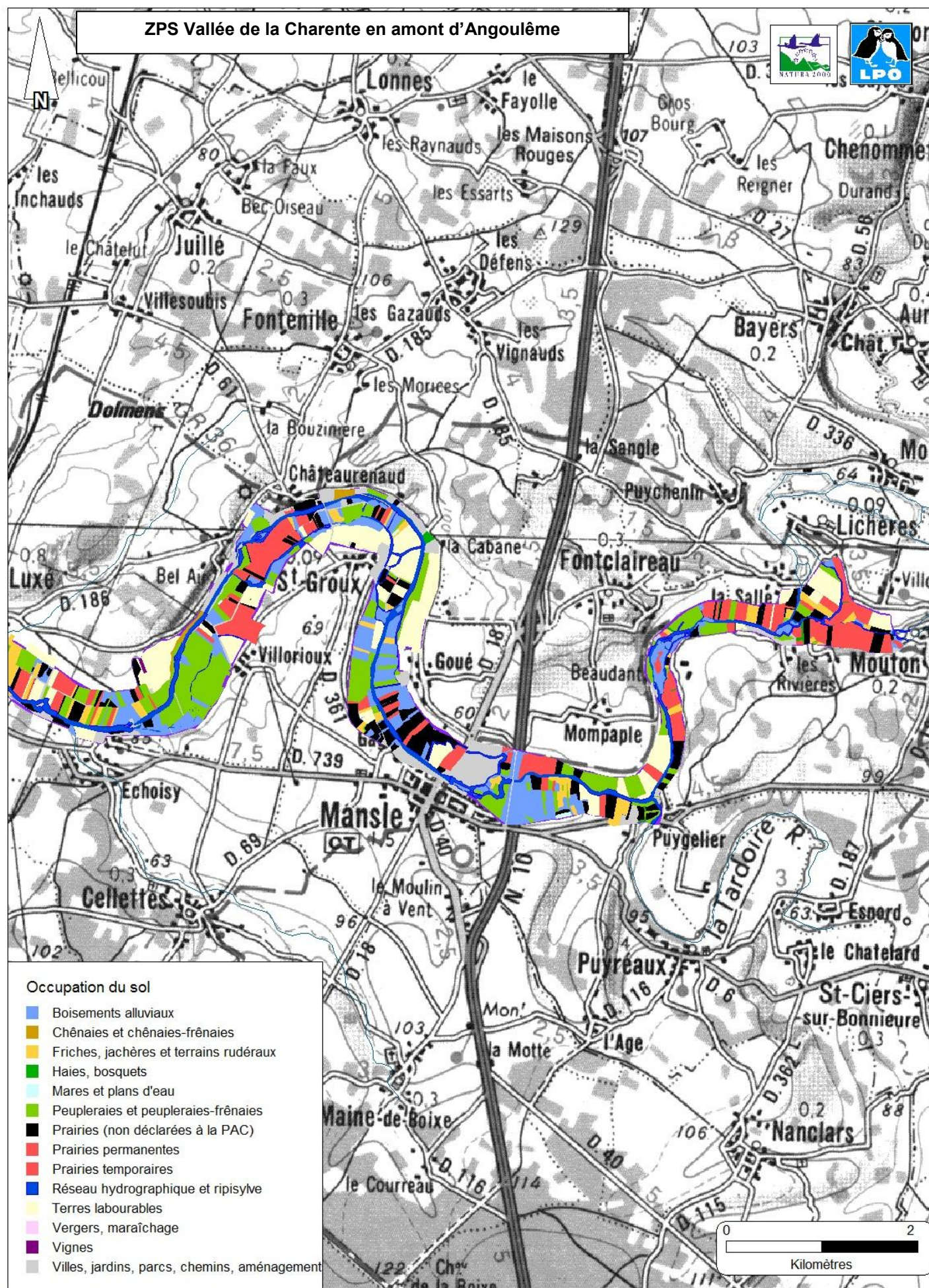
De même, le démarchage pourrait aussi concerner les friches à remettre en prairie ou boisements alluviaux.

L'accès aux contrats Natura 2000 ni agricole ni forestier est conditionné par l'absence de déclaration à la PAC (Formulaire S2 jaune). Les propriétaires exploitants agricoles peuvent donc uniquement souscrire à des mesures agro-environnementales.

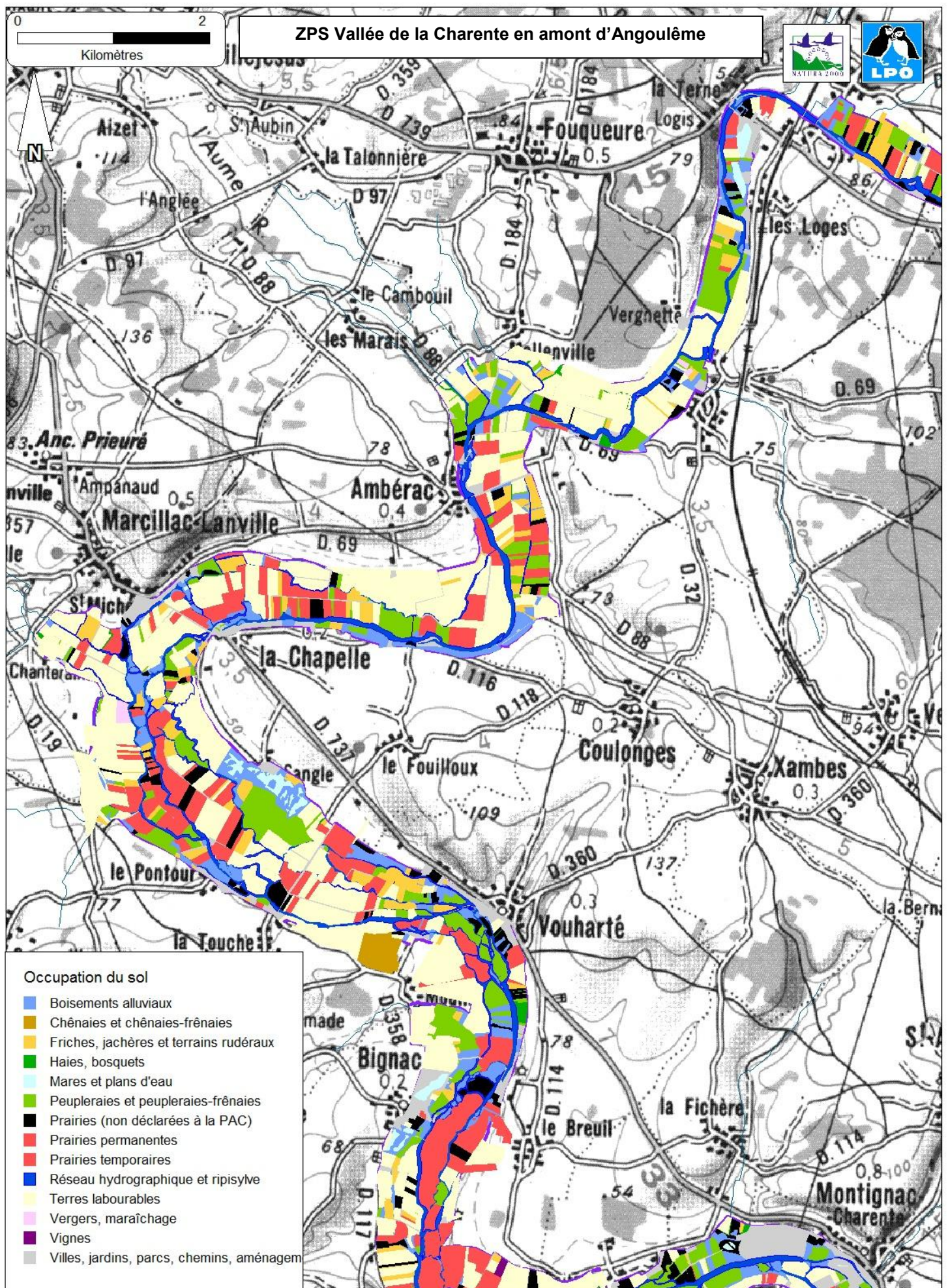
Dans le cas où les parcelles appartiennent à des propriétaires non agriculteurs, ceux-ci peuvent souscrire à des contrats Natura 2000 ni agricole ni forestier.

Dans tous les cas, les propriétaires peuvent souscrire à une charte Natura 2000, garantissant leur engagement à adapter leurs pratiques aux enjeux biologiques.

Occupation du sol en 2012 - zone 1



Occupation du sol en 2012 - zone 2



Occupation du sol en 2012 - zone 3

